

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille

Objet :

Référence :
2024 / 5 / 2

TARIF SORTIE
A LE MESNIL SUR
OGER
LE 21 SEPTEMBRE
2024

DATE DE CONVOCATION
4 SEPTEMBRE 2024

DATE D'AFFICHAGE
4 SEPTEMBRE 2024

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23

NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 18

VOTANTS : 22

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de **CHERENG**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 059-215901463-20240911-20240502-DE

S²LOW

REGISTRE AUX

L'an deux mil Vingt Quatre, le Onze Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

M. BUISSE Jean-Louis donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal
Mme DESROUSSEaux Patricia donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette
M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène

Absente : Mme HERBAUT Pierrette

A été nommé secrétaire : M. DELBROUCQ Damien

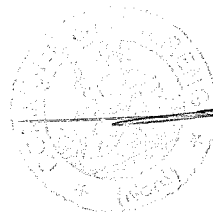
L'Assemblée est informée qu'une sortie à Le Mesnil-sur-Oger (Marne) est organisée le Samedi 21 Septembre 2024. Durant cette journée, une visite du musée ainsi qu'un repas gastronomique au champagne sont prévus.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

- transport + visite + repas : 87 euros par personne

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Pascal ZOUTE